

Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 19 mai 2010, sur la pétition intitulée: «Pour un accès amélioré et sécurisé au centre commercial Planète Charmilles pour les clients non motorisés».

TEXTE DES CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-231 au Conseil administratif.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La présente pétition touche à plusieurs demandes formulées dans la motion M-812 «Relions la Maison de quartier de Saint-Jean au quartier des Charmilles» et la pétition P-203 «Sécurisation du passage pour piétons à l'avenue d'Aïre» pour lesquelles le Conseil administratif a donné des réponses respectivement les 19 mai 2010 et 3 décembre 2008. Elle complète ces requêtes, avec une attention particulière sur les déplacements à vélo.

Un complément à la requête en autorisation de construire pour le projet de l'avenue d'Aïre, améliorant la situation des mobilités douces, a été déposé le 17 mars 2010 auprès du Département des constructions et des technologies de l'information. A ce jour, le traitement de l'autorisation de construire est en cours, après qu'une concertation avec la Direction générale de la mobilité (DGM) a été menée. Pour le financement du projet, la proposition PR-810, destinée aux travaux de réalisation d'un trottoir en béton du côté pair de l'avenue d'Aïre, a été déposée le 14 septembre 2010 auprès de votre Conseil et renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Pour rappel, le projet prévoit une amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des cyclistes sur les trottoirs de l'avenue d'Aïre et au droit des traversées reliant le centre commercial Planète Charmilles, de même pour les itinéraires venant de l'avenue De-Gallatin. Une traversée pour les cyclistes a été introduite au droit du passage piétonnier près du bâtiment N° 3 de l'avenue d'Aïre, qui remplace l'itinéraire actuel à travers un passage privé interdit aux circulations autres que piétonnes.

La DGM a répondu défavorablement à la demande qu'au moins une des deux traversées piétonnes (au droit du numéro 3 de l'avenue d'Aïre ou de l'avenue De-Gallatin) soit sécurisée par une signalisation lumineuse.

Le 28 septembre 2010, une concertation a eu lieu avec le directeur du centre commercial Planète Charmilles. Cette entrevue avait pour but de répondre à la globalité des attentes de la pétition, en recherchant une solution pour le stationnement des vélos.

En complément aux 32 places vélos et 13 places deux-roues motorisés dans la contre-route d'Aïre, proposées dans le projet susmentionné, et suite à cette concertation, l'offre en stationnement pour les vélos sera étoffée au moyen de râteliers à vélos de type «Pédalparc». Cela signifie 40 places supplémentaires à la promenade de l'Europe près de l'entrée principale, en respectant l'accès pour le Service d'incendie et de secours (SIS) et 30 places sur le triangle piétonnier devant le parvis, en tenant compte de la patinoire installée en hiver.

De plus, la Ville de Genève a demandé à la DGM cinq places deux-roues motorisés en remplacement d'une case de stationnement en zone blanche horodateur nonante minutes, dans la rue de Lyon, non loin de la promenade de l'Europe et de l'entrée du centre commercial. Cette demande fait suite à la requête du directeur du centre commercial qui, lors de la séance et de la visite *in situ*, a fait mention du fait qu'il existe une offre en stationnement dans le parking en sous-sol, mais qu'elle ne peut répondre à elle seule à la demande.

Par ailleurs, un fort stationnement illicite a été observé à la promenade de l'Europe, pouvant empêcher l'accès du SIS; l'offre supplémentaire en stationnement, associée à des mesures de contrôles de la police municipale, réglera certainement ce problème.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 1er décembre 2010.